

2025-CA746-03.02.01-R8190

Extrait du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 16 décembre 2025 à 16 h.

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2025-CA745-04.01.02-R8188 (8 DÉCEMBRE 2025) RELATIVE À LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOUR, DE REPRÉSENTATION ET AUTRES DÉPENSES

CONSIDÉRANT la résolution 2025-CA745-04.01.02-R8188 (8 décembre 2025) relative à la modification de la Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de séjour, de représentation et autres dépenses;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier cette résolution afin de fixer la date d'entrée en vigueur de la politique modifiée;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de remplacer le dispositif de la résolution par le suivant :

« SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. d'adopter la modification à la Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de séjour, de représentation et autres dépenses, telle qu'elle se lit en annexe à la présente résolution;

[ANNEXE 2025-CA746-03.02.01-R8190](#)

2. de fixer l'entrée en vigueur de cette modification au 1er janvier 2026. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général